Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260320-03BIS20032026-DE

**Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC**

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 14 |
| Absents : | 0 |
| Procurations : | 1 |
| Votants : | 15 |

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

**Date de convocation : 16 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

**Avait donné pouvoir :** Monsieur Anthony CADET à Monsieur Alexandre JAOUEN

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## 03BIS-20/03/2026 – Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins :..... 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :..... 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :..... 15
Majorité absolue :..... 8

Ont obtenu :

- Liste « Poursuivons ensemble à Neulliac » : 15 voix – quinze voix

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260320-03BIS20032026-DE

La liste « poursuivons ensemble à Neulliac » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Madame Véronique BLANDEL, 1ère adjointe,
- Monsieur Christian MOTREFF, 2ème adjoint,
- Madame Murielle GAMBIER, 3ème adjointe,
- Monsieur Loïc PLANCHON, 4ème adjoint.

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER






La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

